

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;
Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

A INFORMATIONS GENERALES

A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Manoir	Escalier :
Cat. du bâtiment :	Bâtiment :
Nombre de Locaux : 50	Porte :
Etage :	
Numéro de Lot :	Propriété de: M. & Mme CHARRIERE Thierry & Corrine
Référence Cadastre : 64 - 629	La Rivière
Date du Permis de Construire : Antérieur au 1 juillet 1997	87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE
Adresse : La Rivière	
87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE	
Annexes :	
Autres Lot : Haut fourneau, Ateliers	

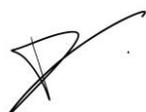
A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : Madame CHARRIERE Corrine	Documents fournis :	Néant
Adresse : La Rivière		
87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE	Moyens mis à disposition :	Néant
Qualité : Particulier		

A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N° : CHARRIERE- 16.07.19- 357 A	Date d'émission du rapport :	18/07/2019
Le repérage a été réalisé le : 16/07/2019	Accompagnateur :	Le propriétaire
Par : DELHOMMAIS Denis	Laboratoire d'Analyses :	Eurofins Asbestos Testing Europe
N° certificat de qualification : C2712		
Date d'obtention : 30/03/2017	Adresse laboratoire :	1103 Avenue Jacques Cartier 44800 SAINT-HERBLAIN
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :		
QUALIXPERT	Numéro d'accréditation :	
LCC	Organisme d'assurance professionnelle :	ALLIANZ
17 Rue BORREL	Adresse assurance :	
81100 CASTRES	N° de contrat d'assurance :	039216200
Date de commande : 13/07/2019	Date de validité :	17/12/2019

B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise 	Date d'établissement du rapport : Fait à LIMOGES le 18/07/2019 Cabinet : DIAGAUDIT CONSEILS Nom du responsable : DELHOMMAIS Denis Nom du diagnostiqueur : DELHOMMAIS Denis
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

CHARRIERE- 16.07.19- 357 A

2/46

DIAGAUDIT CONSEILS

Tél : 06 73 48 26 54 E-mail : contact@diagaudit.com Site web : www.diagaudit.com
IBAN : FR76 1950 6000 1128 1191 1506 162 – BIC : AGRIFRPP895

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES.....	1
DESIGNATION DU BATIMENT	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....	1
SOMMAIRE	3
CONCLUSION(S)	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION.....	5
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....	5
PROGRAMME DE REPERAGE.....	6
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	6
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	6
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	7
RAPPORTS PRECEDENTS	7
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	8
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	10
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	20
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	20
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	20
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....	20
COMMENTAIRES	21
ELEMENTS D'INFORMATION	21
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	22
ANNEXE 2 – CROQUIS.....	25
ANNEXE 3 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS	37
ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ.....	44

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Méthode	Etat de dégradation	Photo
26	Habitation WC Nord	1er	Mur	A, B, C, D	Amiante ciment - Peinture	B	Jugement personnel	MND	
			Plafond	Plafond	Amiante ciment - Peinture	B	Jugement personnel	MND	
54	Atelier n°2	RDC	Plafond	Plafond	Amiante ciment	B	Jugement personnel	MND	
62	Ht Fourneau Cuve fioul	RDC	Couverture	Plafond	Amiante ciment	B	Jugement personnel	MND	
68	Ht Fourneau Magasin	1er	Rives de toit n°1	Plafond	Amiante ciment	B	Jugement personnel	MND	
			Rives de toit n°2	Plafond	Amiante ciment	B	Jugement personnel	MND	

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

➔ **Recommandation(s) au propriétaire**

EP - Evaluation périodique					
N° Local	Local	Etage	Élément	Zone	Matériau / Produit
26	Habitation WC Nord	1er	Mur	A, B, C, D	Amiante ciment - Peinture
			Plafond	Plafond	Amiante ciment - Peinture
54	Atelier n°2	RDC	Plafond	Plafond	Amiante ciment
62	Ht Fourneau Cuve fioul	RDC	Couverture	Plafond	Amiante ciment
68	Ht Fourneau Magasin	1er	Rives de toit n°1	Plafond	Amiante ciment
			Rives de toit n°2	Plafond	Amiante ciment

Liste des locaux non visités et justification

N° Local	Local	Etage	Justification
60	Bureaux Grenier	2ème	Pas d'accès intérieur/extérieur trouvé
69	Inconnu	RDC	Pas d'accès intérieur/extérieur trouvé
	Extérieurs	RDC	Végétation abondante

La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : des investigations complémentaires devront être réalisées.

Les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 16/07/2019

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

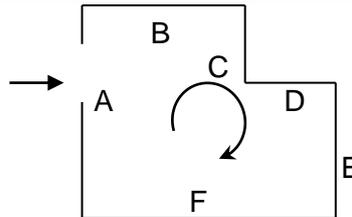
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Entrée n°1	RDC	OUI	
2	Stockage 1	RDC	OUI	
3	Débarras n°1	RDC	OUI	
4	Cuve fioul	RDC	OUI	
5	Débarras n°2	RDC	OUI	
6	Cage sous escalier	RDC	OUI	
7	Appart Couloir	1er	OUI	
8	Appart Cuisine n°1	1er	OUI	
9	Appart Salle à Manger	1er	OUI	
10	Appart Chambre n°1	1er	OUI	
11	Appart WC n°1	1er	OUI	
12	Appart Chambre n°2	1er	OUI	
13	Appart Débarras n°3	1er	OUI	
14	Appart Salle de Bains n°1	1er	OUI	
15	Appart Salon n°1	1er	OUI	
16	Chambre aile Nord	RDC	OUI	
17	Entrée Aile Nord	RDC	OUI	
18	WC Aile Nord	RDC	OUI	
19	Lavabo aile Nord	RDC	OUI	
20	Aile Est Rangement	RDC	OUI	
21	Aile Nord Chambre studio	1er	OUI	
22	Aile Nord ancienne Chambre	1er	OUI	
23	Aile Nord Cuisine studio	1er	OUI	
24	Aile Nord Grenier	1er	OUI	
25	Habitation Entrée Nord	1er	OUI	
26	Habitation WC Nord	1er	OUI	
27	Habitation Cuisine	1er	OUI	
28	Habitation Dégagements	1er	OUI	
29	Habitation SdB Nord	1er	OUI	
30	Habitation Escalier	1er	OUI	
31	Habitation Salon	1er	OUI	
32	Habitation Bureau	1er	OUI	
33	Habitation Vestibule	1er	OUI	
34	Habitation salle de jeux	1er	OUI	
35	Habit. Entrée Sud	1er	OUI	
36	Habitation Dressing	1er	OUI	
37	Habitation Chambre n°3	1er	OUI	
38	Habitation SdB Sud	1er	OUI	
39	Habitation WC Sud	1er	OUI	
40	Aile Est Buanderie	RDC	OUI	
41	Aile Est Garage	RDC	OUI	
42	Aile Est escalier	RDC	OUI	
43	Aile Est Coffre	RDC	OUI	
44	Aile est esc borgne	RDC	OUI	
45	Aile Est Cave	RDC	OUI	
46	Aile Est chaufferie	RDC	OUI	
47	Aile Est entrée principale	RDC	OUI	
48	Aile Est SAS chaufferiea	RDC	OUI	
49	Salle de garde	RDC	OUI	
50	Salle de garde Sanit	RDC	OUI	
51	Salle de garde Mezzanine	1er	OUI	
52	Garage	RDC	OUI	
53	Atelier n°1	RDC	OUI	
54	Atelier n°2	RDC	OUI	
55	Magasin	RDC	OUI	
56	Bureau n°1	1er	OUI	
57	Bureau n°2	1er	OUI	
58	Bureau n°3	1er	OUI	
59	Bureau Cage escalier	1er	OUI	
60	Bureaux Grenier	2ème	NON	<i>Pas d'accès interieur/exterieur trouvé</i>
61	Entrée Bureau	1er	OUI	
62	Ht Fourneau Cuve fioul	RDC	OUI	
63	Ht Fourneau entrée	RDC	OUI	

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
64	Ht Fourneau Stock	RDC	OUI	
65	Ht Fourneau Dépôt	RDC	OUI	
66	Ht Fourneau Four	RDC	OUI	
67	Ht Fourneau Mezzanine	1er	OUI	
68	Ht Fourneau Magasin	1er	OUI	
69	Inconnu	RDC	NON	<i>Pas d'accès interieur/exterieur trouvé</i>

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	Entrée n°1	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Peinture
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant extérieurs	A	Bois - Peinture
2	Stockage 1	RDC	Mur	A, B, C, D	Ciment - Enduit
			Plafond	Plafond	Ciment - Peinture
			Plancher	Sol	Béton
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Garde-corps	C	Métal - Peinture
3	Débarras n°1	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre
			Plancher	Sol	Béton
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant extérieurs	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Embrasure	B	Bois - Peinture
			Appuis de fenêtre n°1	B	Bois - Peinture
Appuis de fenêtre n°2	B	Bois - Peinture			
4	Cuve fioul	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre
			Plancher	Sol	Béton
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant extérieurs	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	D	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Embrasure	D	Bois - Peinture
5	Débarras n°2	RDC	Mur	A, B, C, D	Ciment - Peinture
			Plafond	Plafond	Ciment - Enduit
			Plancher	Sol	Béton
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	D	Bois - Peinture

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Embrasure	D	Bois - Peinture
6	Cage sous escalier	RDC	Mur	A, B, C, D	Ciment - Peinture
			Plafond	Plafond	Ciment - Peinture
			Plancher	Sol	Béton
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
7	Appart Couloir	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre
			Plafond	Plafond	Plâtre
			Plancher	Sol	Bois - Sol souple
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Sol souple
8	Appart Cuisine n°1	1er	Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Sol souple
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Sol souple
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	C	Bois - Peinture
9	Appart Salle à Manger	1er	Mur	C et D	Plâtre - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Sol souple
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	C	Bois - Peinture
10	Appart Chambre n°1	1er	Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre
			Plafond	Plafond	Plâtre - Papier peint
			Plancher	Sol	Bois - Sol souple
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	C et D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	C et D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	C et D	Bois - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
11	Appart WC n°1	1er	Volets	D	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Sol souple
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	C	Bois - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
12	Appart Chambre n°2	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Sol souple
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	B	Bois - Peinture
			Appuis de fenêtre	B	Bois - Peinture
13	Appart Débarras n°3	1er	Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Sol souple
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
14	Appart Salle de Bains n°1	1er	Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Sol souple
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
15	Appart Salon n°1	1er	Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Papier peint
			Plancher	Sol	Bois - Sol souple
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant extérieurs	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Embrasure	D	Bois - Peinture
16	Chambre aile Nord	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Papier peint
			Plancher	Sol	Bois - Sol souple
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
17	Entrée Aile Nord	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois brut
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
Fenêtre n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture			

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
18	WC Aile Nord	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Boit brut
			Plancher	Sol	Béton
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Vernis
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Vernis
19	Lavabo aile Nord	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Boit brut
			Plancher	Sol	Béton
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
20	Aile Est Rangement	RDC	Mur	A, B, C, D	Pierres - Enduit
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Béton
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
21	Aile Nord Chambre studio	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Boit brut - Vernis
			Plancher	Sol	Bois - Parquet flottant
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	D	Bois - Peinture
22	Aile Nord ancienne Chambre	1er	Volets	D	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Boit brut
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
23	Aile Nord Cuisine studio	1er	Fenêtre n°1 - Embrasure	C	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Boit brut - Vernis
			Plancher	Sol	Bois - Parquet flottant
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant extérieurs	D	Bois - Peinture
24	Aile Nord Grenier	1er	Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Embrasure	D	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Boit brut - Laine minérale
25	Habitation Entrée Nord	1er	Charpente	Plafond	Boit brut
			Couverture	Plafond	Terre-cuite
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Terre cuite
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant et	A	Bois - Peinture

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement			
			ouvrant extérieurs					
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture			
			Porte-fenêtre n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture			
			Porte-fenêtre n°1 - Volets	A	Bois - Peinture			
26	Habitation WC Nord	1er	Plancher	Sol	Béton - Terre cuite			
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture			
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture			
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Bois - Peinture			
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture			
			Fenêtre n°1 - Embrasure	C	Bois - Peinture			
			27	Habitation Cuisine	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
						Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
Plancher	Sol	Béton - Terre cuite						
Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture						
Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture						
Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	D	Bois - Peinture						
Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture						
Fenêtre n°1 - Embrasure	D	Bois - Peinture						
Fenêtre n°1 - Volets	D	Bois - Peinture						
Garde-corps n°1	D	Bois - Peinture						
Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant extérieurs	D	Bois - Peinture						
Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture						
Fenêtre n°2 - Embrasure	D	Bois - Peinture						
Fenêtre n°2 - Volets	D	Bois - Peinture						
Garde-corps n°2	D	Bois - Peinture						
Appuis de fenêtre n°1	D	Bois - Peinture						
Appuis de fenêtre n°2	D	Bois - Peinture						
28	Habitation Dégagements	1er				Mur	A, B, C, D	Ciment - Peinture
			Plafond	Plafond	Ciment - Peinture			
			Plancher	Sol	Béton - Terre cuite			
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture			
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture			
			29	Habitation SdB Nord	1er	Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture						
Plancher	Sol	Béton - Terre cuite						
Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture						
Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture						
Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	E	Bois - Peinture						
Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	E	Bois - Peinture						
Fenêtre n°1 - Embrasure	E	Bois - Peinture						
Fenêtre n°1 - Volets	E	Bois - Peinture						
Garde-corps	E	Bois - Peinture						
Appuis de fenêtre n°1	E	Bois - Peinture						
30	Habitation Escalier	1er	Mur	A, B, C, D	Ciment - Peinture			
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture			
			Plancher	Sol	Bois - Peinture			
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture			
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture			
31	Habitation Salon	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint			
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture			
			Plancher	Sol	Bois - Vernis			
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture			

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	B	Métal - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Cimaise n°1	A et B	Bois - Peinture
			Cimaise n°2	C et D	Bois - Peinture
32	Habitation Bureau	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	B	Métal - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Vernis
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant extérieurs	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Embrasure	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Volets	B	Métal - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	D	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Embrasure	D	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Volets	D	Bois - Peinture
			Garde-corps	D	Métal - Peinture
			Fenêtre n°3 - Dormant et ouvrant extérieurs	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°3 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°3 - Embrasure	D	Bois - Peinture
Fenêtre n°3 - Volets	D	Bois - Peinture			
33	Habitation Vestibule	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Vernis
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Embrasure	B	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Volets	B	Bois - Peinture
34	Habitation salle de jeux	1er	Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre
			Plancher	Sol	Bois - Vernis
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	C	Bois - Peinture
Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture			

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
35	Habit. Entrée Sud	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Vernis
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Embrasure	B	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Volets	B	Bois - Peinture
36	Habitation Dressing	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	C	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre
			Plancher	Sol	Bois - Vernis
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	B	Bois - Peinture
37	Habitation Chambre n°3	1er	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Vernis
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	C	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	D	Bois - Peinture
38	Habitation SdB Sud	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	C	Bois - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
39	Habitation WC Sud	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant	A	Bois - Peinture

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			intérieurs		
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	C	Bois - Peinture
40	Aile Est Buanderie	RDC	Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D, E, F	Pierres - Enduit
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
41	Aile Est Garage	RDC	Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D, E, F	Pierres - Enduit
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
42	Aile Est escalier	RDC	Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Ciment - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Béton
			Escalier n°1 - Crémaillère	Sol	Bois - Peinture
			Escalier n°1 - Ensemble des contre-marches	Sol	Bois - Peinture
			Escalier n°1 - Ensemble des marches	Sol	Bois - Peinture
43	Aile Est Coffre	RDC	Escalier n°1 - Main-courante	Sol	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Ciment
			Plafond	Plafond	Ciment - Enduit
			Plancher	Sol	Béton
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Métal - Peinture
44	Aile est esc borgne	RDC	Porte n°1 - Embrasure	A	Métal - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Pierres - Enduit
			Plafond	Plafond	Terre - Enduit
			Plancher	Sol	Béton
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
45	Aile Est Cave	RDC	Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Ciment - Enduit
			Plafond	Plafond	Terre - Enduit
			Plancher	Sol	Béton
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
46	Aile Est chaufferie	RDC	Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Pierres, mortier - Enduit
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Terre - Enduit
			Plancher	Sol	Béton
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	C	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	D	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
Porte-fenêtre n°1 - Embrasure	D	Bois - Peinture			

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
47	Aile Est entrée principale	RDC	Mur	A, B, C, D	Pierres, mortier - Enduit
			Plafond	Plafond	Terre - Enduit
			Plancher	Sol	Béton
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
48	Aile Est SAS chaufferie	RDC	Mur	A, B, C, D	Pierres, mortier - Enduit
			Plafond	Plafond	Terre - Enduit
			Plancher	Sol	Béton
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
49	Salle de garde	RDC	Mur	A, B, C, D	Pierres, mortier - Enduit
			Plafond	Plafond	Bois - Vernis
			Plancher	Sol	Terre-cuite
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	B	Bois - Vernis
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Vernis
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Bois - Vernis
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Vernis
			Fenêtre n°3 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Bois - Vernis
			Fenêtre n°3 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Vernis
			Escalier n°1 - Crémaillère	Sol	Bois - Vernis
			Escalier n°1 - Ensemble des marches	Sol	Bois - Vernis
			Escalier n°1 - Main-courante	Sol	Bois - Vernis
50	Salle de garde Sanit	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Carrelage
			Plafond	Plafond	Bois - Vernis
			Plancher	Sol	Terre-cuite
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Vernis
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Vernis
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	B	Bois - Vernis
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Vernis
51	Salle de garde Mezzanine	1er	Mur	A, B, C, D	Pierres, mortier - Enduit
			Plafond	Plafond	Bois - Vernis
			Plancher	Sol	Bois - Vernis
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	B et D	Bois - Vernis
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	B et D	Bois - Vernis
52	Garage	RDC	Mur	A, B, C, D	Pierres, mortier
			Plafond	Plafond	Boit brut
			Plancher	Sol	Béton
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Couverture	Plafond	Terre-cuite
53	Atelier n°1	RDC	Mur	A, B, C, D	Ciment - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Béton
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
54	Atelier n°2	RDC	Couverture	Plafond	Terre-cuite
			Mur	A, B, C, D	Pierres, mortier - Peinture
55	Magasin	RDC	Plancher	Sol	Béton
			Mur	A, B, C, D, E	Pierres, mortier - Peinture

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Béton
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Métal - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Métal - Peinture
56	Bureau n°1	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Boit brut
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	D	Bois - Peinture
57	Bureau n°2	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	D	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
58	Bureau n°3	1er	Plancher	Sol	Boit brut
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	C	Bois - Peinture
59	Bureau Cage escalier	1er	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Boit brut
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	C	Bois - Peinture
			61	Entrée Bureau	1er
Plancher	Sol	Boit brut			
Mur	A, B, C, D, E	Plâtre - Peinture			
Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture			
Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture			
Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	B	Bois - Peinture			
Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture			
Fenêtre n°1 - Embrasure	B	Bois - Peinture			
Fenêtre n°1 - Volets	B	Bois - Peinture			
62	Ht Fourneau Cuve fioul	RDC	Plancher	Sol	Béton
63	Ht Fourneau entrée	RDC	Mur	A, B, C, D	Pierres, mortier
			Plafond	Plafond	Boit brut
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant	A	Boit brut

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			intérieurs		
			Porte n°1 - Embrasure	A	Boit brut
64	Ht Fourneau Stock	RDC	Mur	A, B, C, D	Pierres, mortier
			Plafond	Plafond	Boit brut
			Couverture	Plafond	Terre-cuite
65	Ht Fourneau Dépôt	RDC	Mur	A, B, C, D, E, F	Pierres, mortier
			Plafond	Plafond	Boit brut
66	Ht Fourneau Four	RDC	Mur	A, B, C, D	Pierres, mortier
			Plafond	Plafond	Béton
67	Ht Fourneau Mezzanine	1er	Mur	A	Boit brut
			Mur	B	Bois
			Mur	C, D	Pierres, mortier
			Plafond	Plafond	Boit brut
			Plancher	Sol	Bois
68	Ht Fourneau Magasin	1er	Mur	A, C, D	Pierres, mortier
			Mur	B	Boit brut
			Mur	E, F	Ciment
			Plafond	Plafond	Boit brut
			Plancher	Sol	Bois
			Couverture	Plafond	Terre-cuite

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Présence	Critère de décision	Etat de dégradation	Obligation / Préconisation
26	Habitation WC Nord	1er	Mur	A, B, C, D	Amiante ciment - Peinture	B	A	Jugement personnel	MND	EP
			Plafond	Plafond	Amiante ciment - Peinture	B	A	Jugement personnel	MND	EP
54	Atelier n°2	RDC	Plafond	Plafond	Amiante ciment	B	A	Jugement personnel	MND	EP
62	Ht Fourneau Cuve fioul	RDC	Couverture	Plafond	Amiante ciment	B	A	Jugement personnel	MND	EP
68	Ht Fourneau Magasin	1er	Rives de toit n°1	Plafond	Amiante ciment	B	A	Jugement personnel	MND	EP
			Rives de toit n°2	Plafond	Amiante ciment	B	A	Jugement personnel	MND	EP

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Critère de décision	Référence prélèvement	Présence	Etat de dégradation	Préconisation
63	Ht Fourneau entrée	RDC	Plancher	Sol	Béton					
64	Ht Fourneau Stock	RDC	Plancher	Sol	Béton					
65	Ht Fourneau Dépôt	RDC	Plancher	Sol	Béton					
66	Ht Fourneau Four	RDC	Plancher	Sol	Béton					

LEGENDE				
Présence	A : Amiante	N : Non Amianté		a? : Probabilité de présence d'Amiante
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales	ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)		MD : Matériau(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation		
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement		
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement		
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP	Evaluation périodique		
	AC1	Action corrective de premier niveau		
	AC2	Action corrective de second niveau		
COMMENTAIRES				
Néant				

« Evaluation périodique »
<p>Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.</p> <p>Cette évaluation périodique consiste à :</p> <p>a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;</p> <p>b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.</p>

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

ELEMENT : Couverture

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CHARRIERE	CHARRIERE- 16.07.19- 357	RDC - Ht Fourneau Cuve fioul
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		DELHOMMAIS Denis
Localisation		Résultat
Couverture - Plafond		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		



ELEMENT : Rives de toit n°1

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CHARRIERE	CHARRIERE- 16.07.19- 357	1er - Ht Fourneau Magasin
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		DELHOMMAIS Denis
Localisation		Résultat
Rives de toit n°1 - Plafond		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		



ELEMENT : Rives de toit n°2		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CHARRIERE	CHARRIERE- 16.07.19- 357	1er - Ht Fourneau Magasin
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		DELHOMMAIS Denis
Localisation		Résultat
Rives de toit n°2 - Plafond		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Mur		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CHARRIERE	CHARRIERE- 16.07.19- 357	1er - Habitation WC Nord
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment - Peinture		DELHOMMAIS Denis
Localisation		Résultat
Mur - A, B, C, D		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Plafond		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CHARRIERE	CHARRIERE- 16.07.19- 357	1er - Habitation WC Nord
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment - Peinture		DELHOMMAIS Denis
Localisation		Résultat
Plafond - Plafond		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Plafond		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CHARRIERE	CHARRIERE- 16.07.19- 357	RDC - Atelier n°2
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		DELHOMMAIS Denis
Localisation		Résultat
Plafond - Plafond		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ANNEXE 2 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	CHARRIERE- 16.07.19- 357			Adresse de l'immeuble :	La Rivière 87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE
N° planche :	1/12	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Diagnostiqueur			Bâtiment – Niveau :	Aile Nord RdC

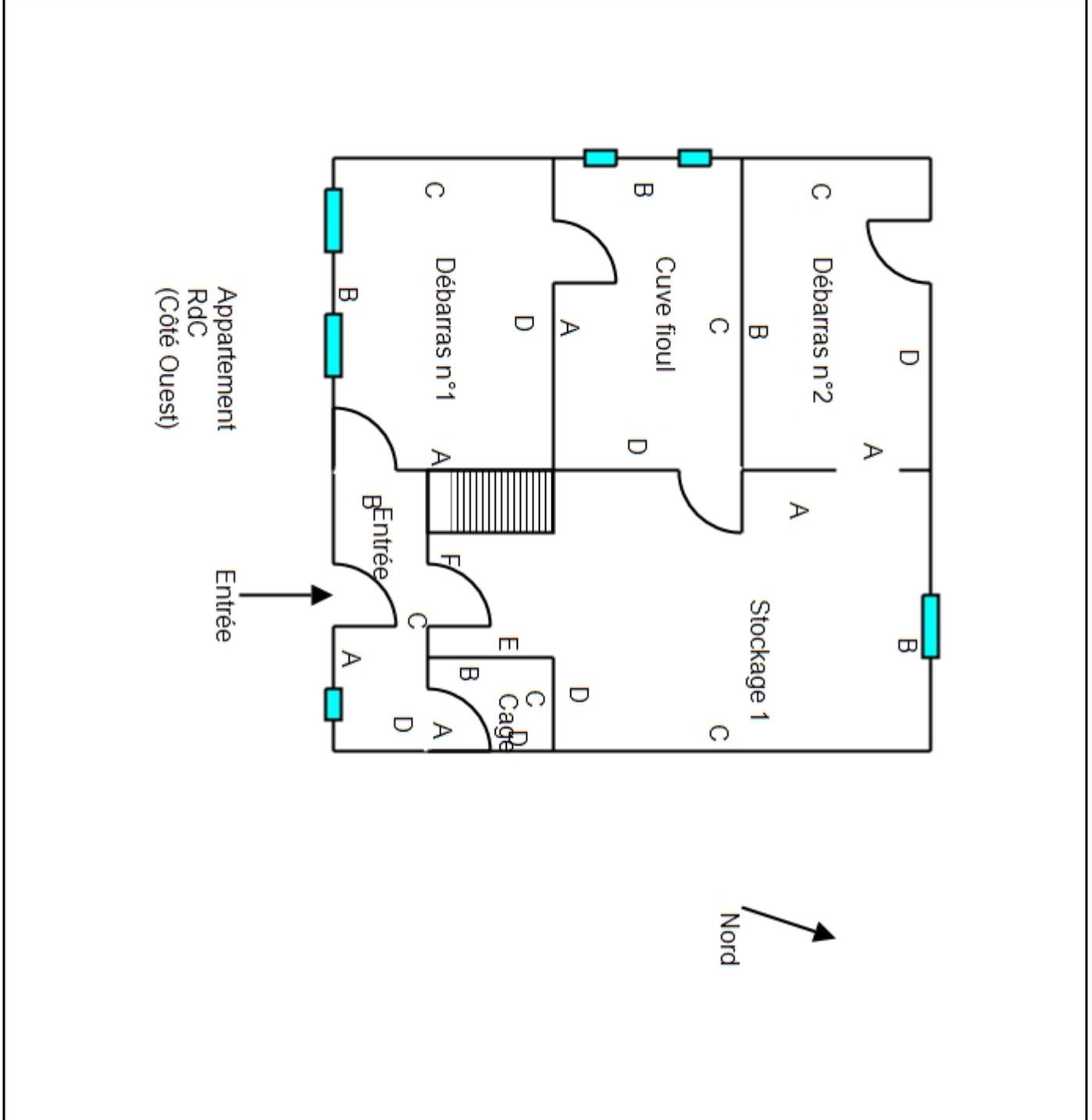


PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	
N° dossier :	CHARRIERE- 16.07.19- 357			La Rivière	
N° planche :	2/12	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :				Bâtiment – Niveau :	Appartement Aile Est

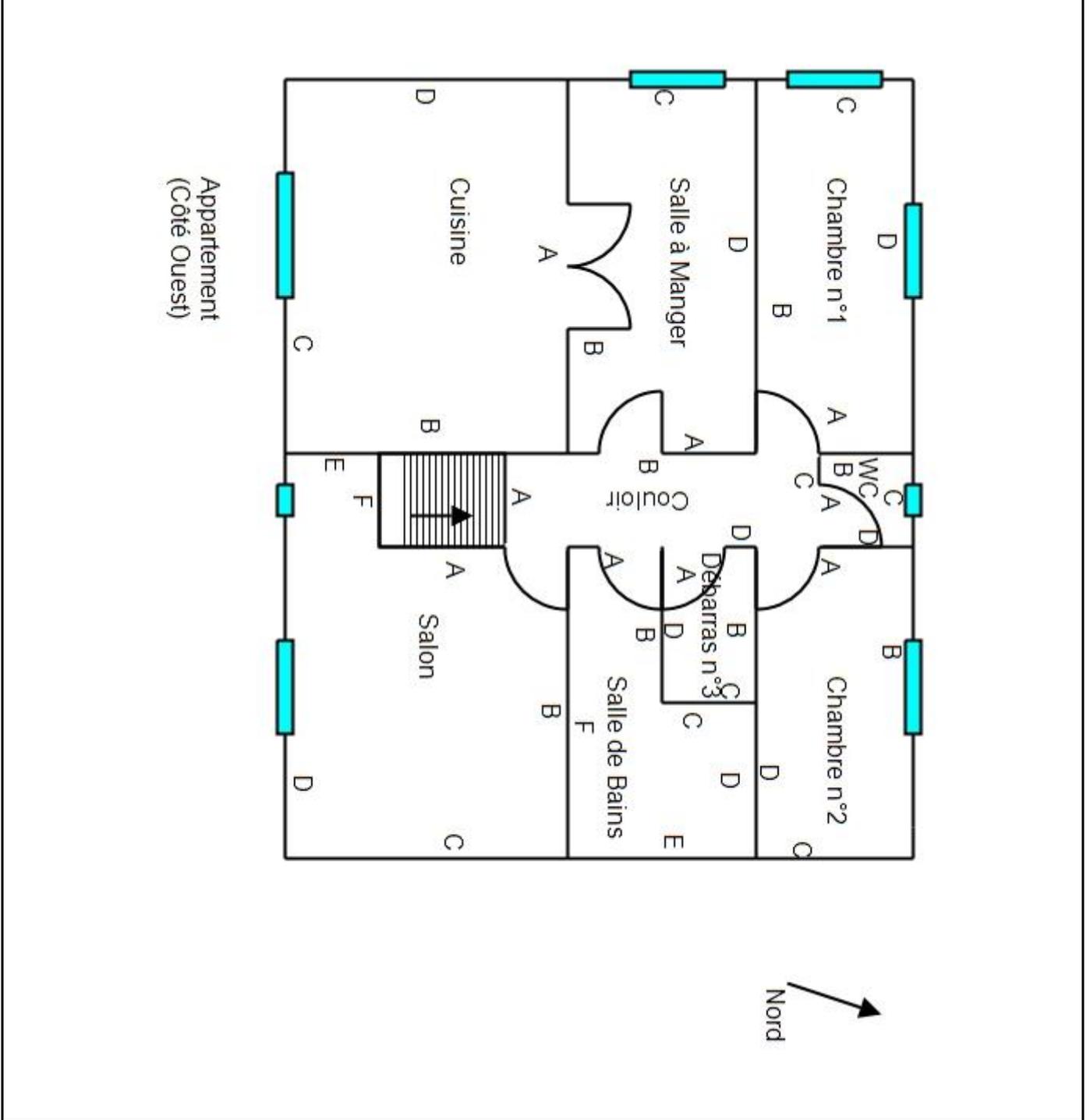


PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	
N° dossier :	CHARRIERE- 16.07.19- 357			La Rivière	
N° planche :	3/12	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :				Bâtiment – Niveau :	Aile Nord RdC
				Diagnostiqueur	

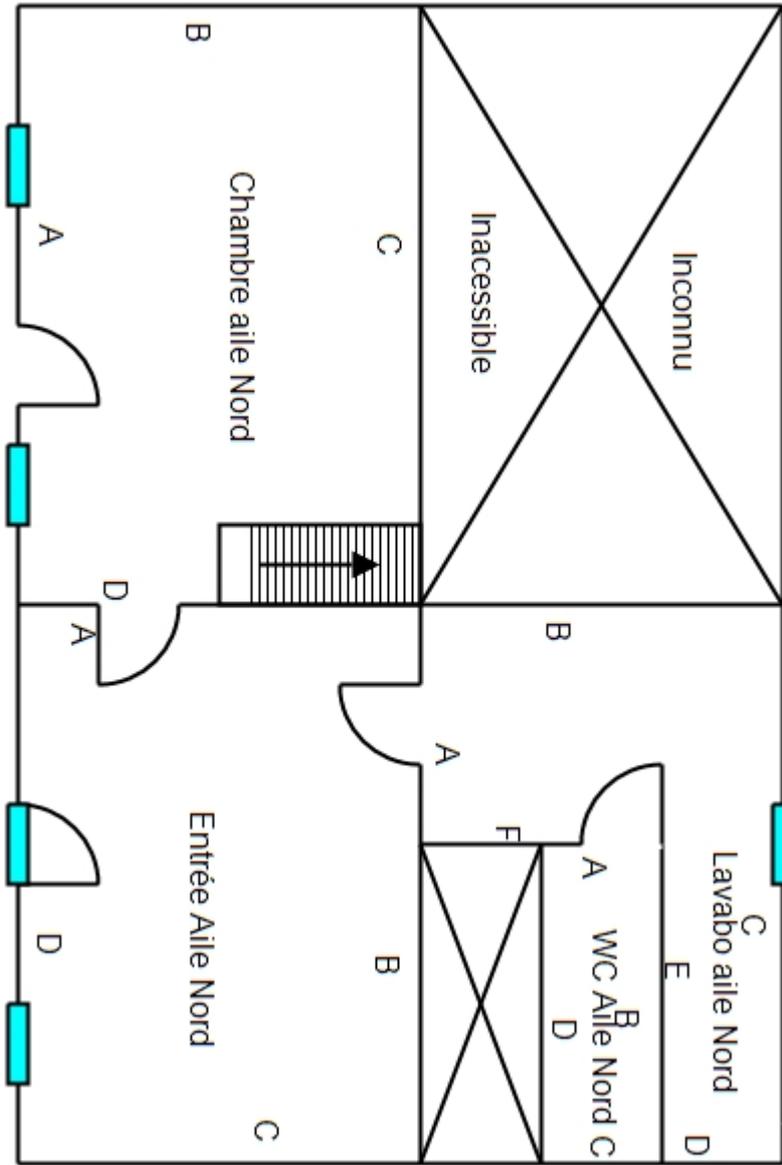


PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	
N° dossier :	CHARRIERE- 16.07.19- 357			La Rivière	
N° planche :	4/12	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :				Bâtiment – Niveau :	Aile Nord Etage

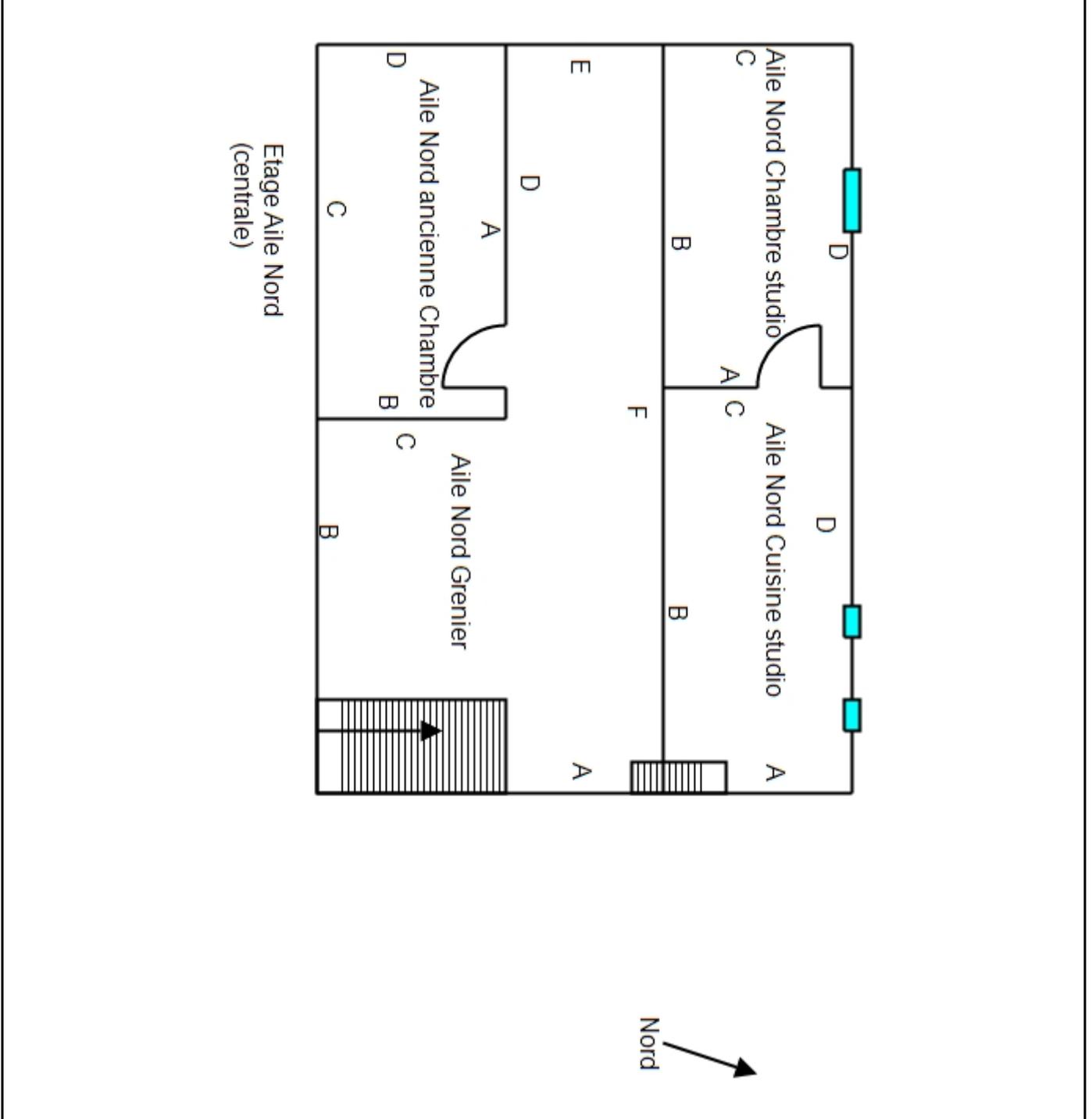


PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	La Rivière 87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE
N° dossier :	CHARRIERE- 16.07.19- 357				
N° planche :	5/12	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Diagnostiqueur			Bâtiment – Niveau :	Aile Est RdC

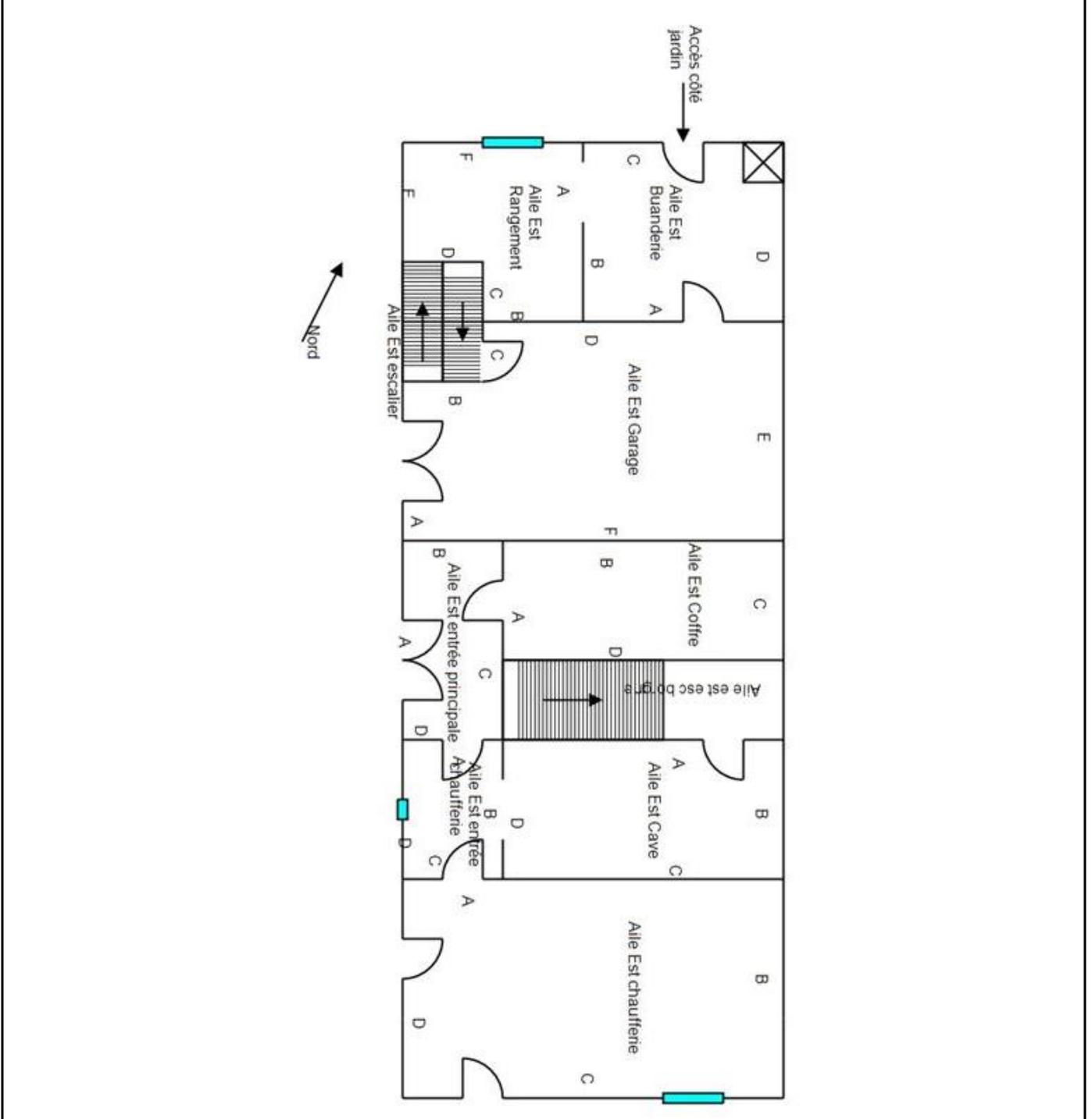


PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	
N° dossier :	CHARRIERE- 16.07.19- 357			La Rivière	
N° planche :	6/12	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :				Bâtiment – Niveau :	Habitation

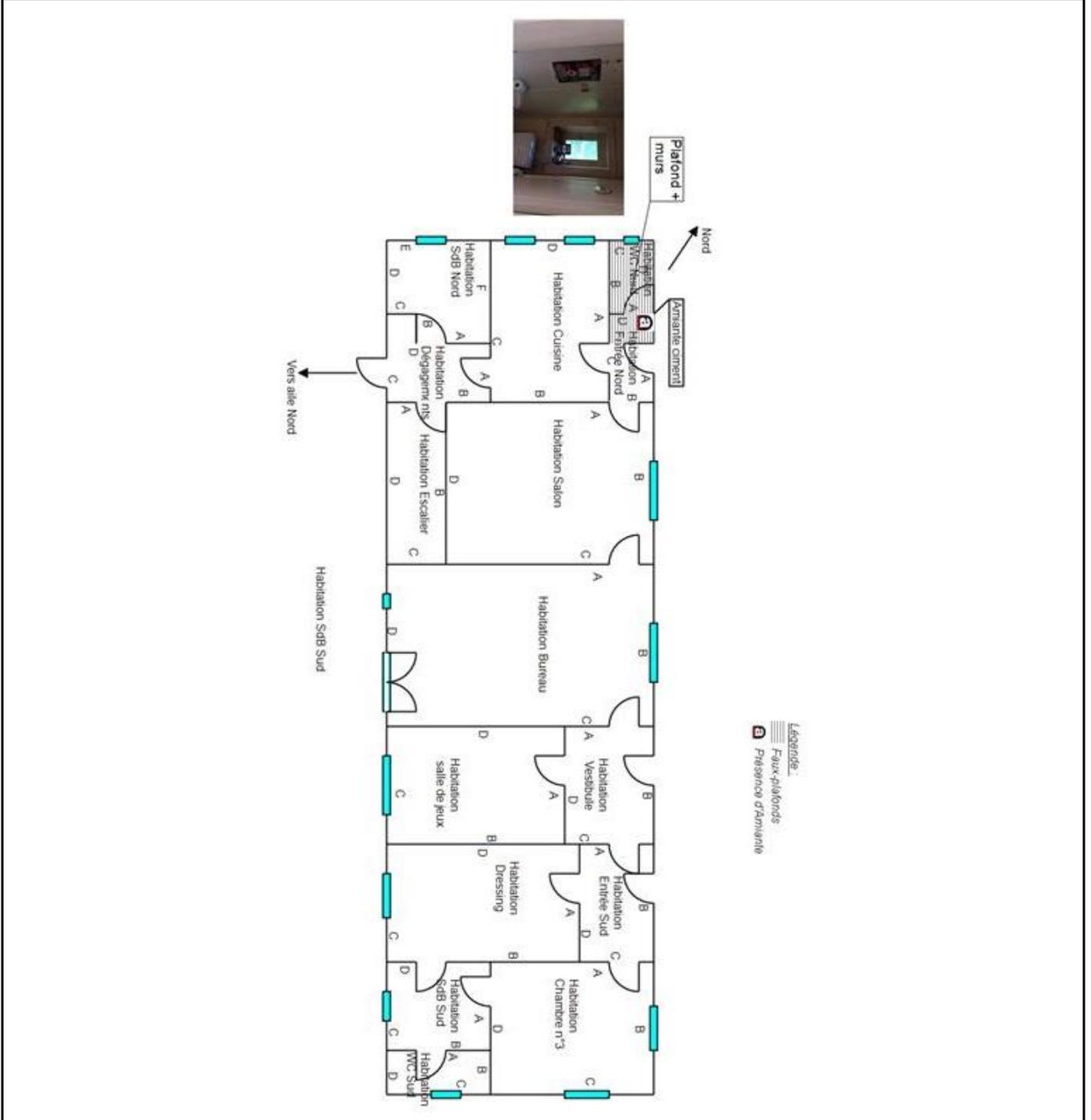


PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	
N° dossier :	CHARRIERE- 16.07.19- 357			La Rivière	
N° planche :	7/12	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Diagnostiqueur			Bâtiment – Niveau :	Salle de garde

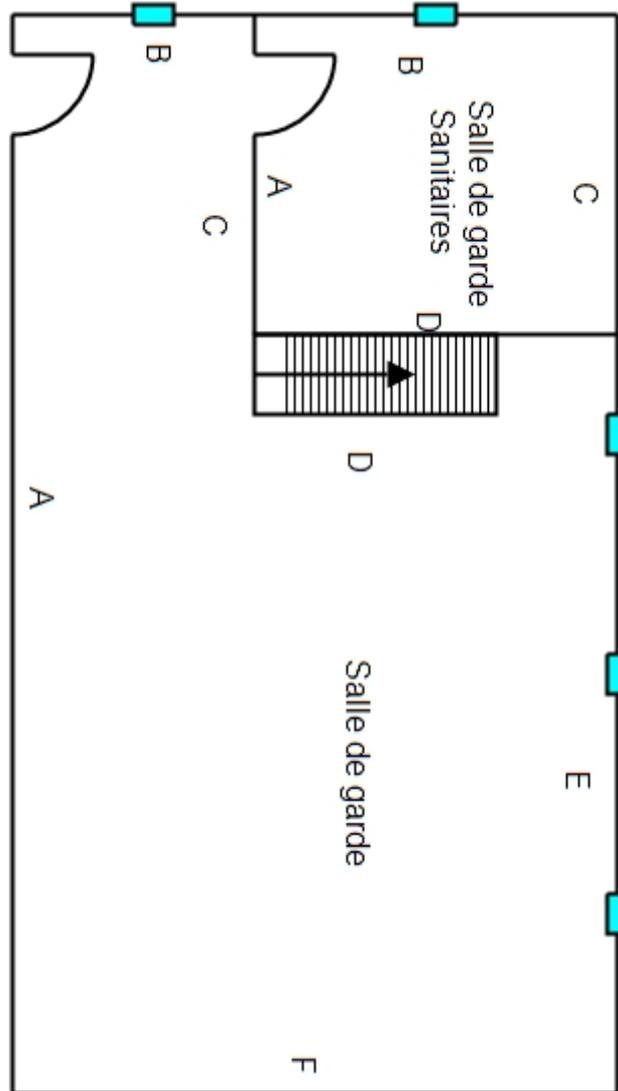


PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	La Rivière 87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE
N° dossier :	CHARRIERE- 16.07.19- 357				
N° planche :	8/12	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Diagnostiqueur			Bâtiment – Niveau :	Salle de garde

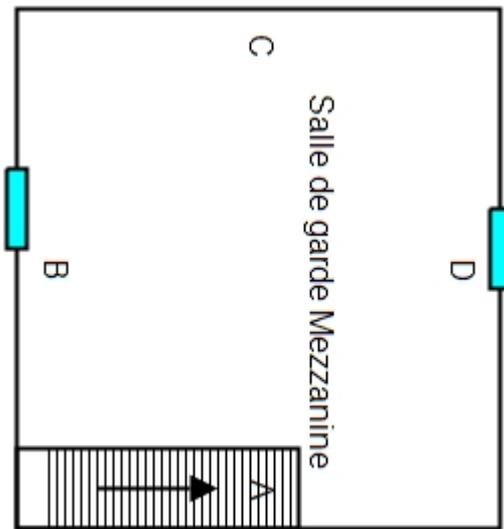
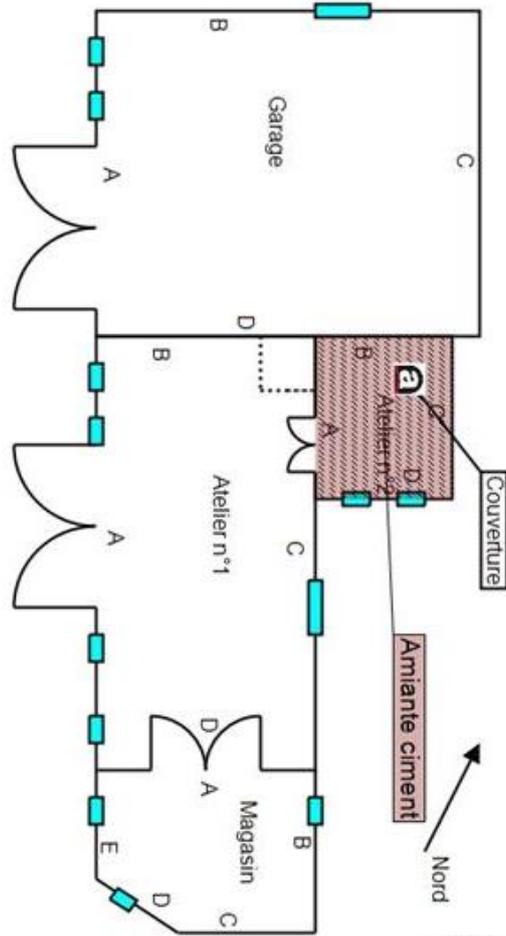


PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	
N° dossier :	CHARRIERE- 16.07.19- 357			La Rivière	
N° planche :	9/12	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :				Bâtiment – Niveau :	Ateliers
Diagnostiqueur				Ateliers	



Legende
 Plaques ondulees / fibre-ciment
 Presence d'Amiante



PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	
N° dossier :	CHARRIERE- 16.07.19- 357			La Rivière 87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE	
N° planche :	10/12	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Diagnostiqueur			Bâtiment – Niveau :	Anciens bureaux

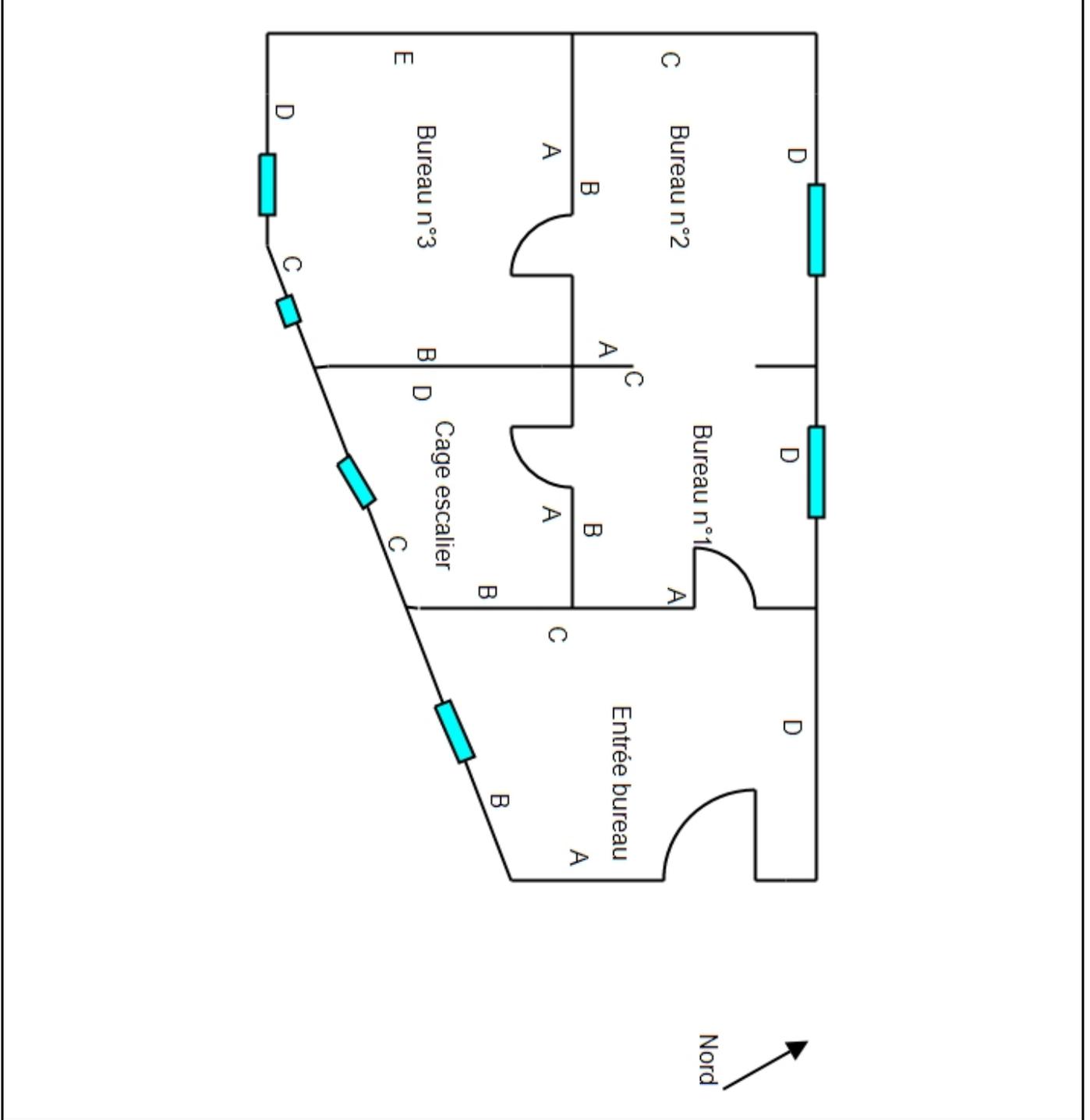


PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	
N° dossier :	CHARRIERE- 16.07.19- 357			La Rivière	
N° planche :	11/12	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :				Bâtiment – Niveau :	Haut Fourneau RdC

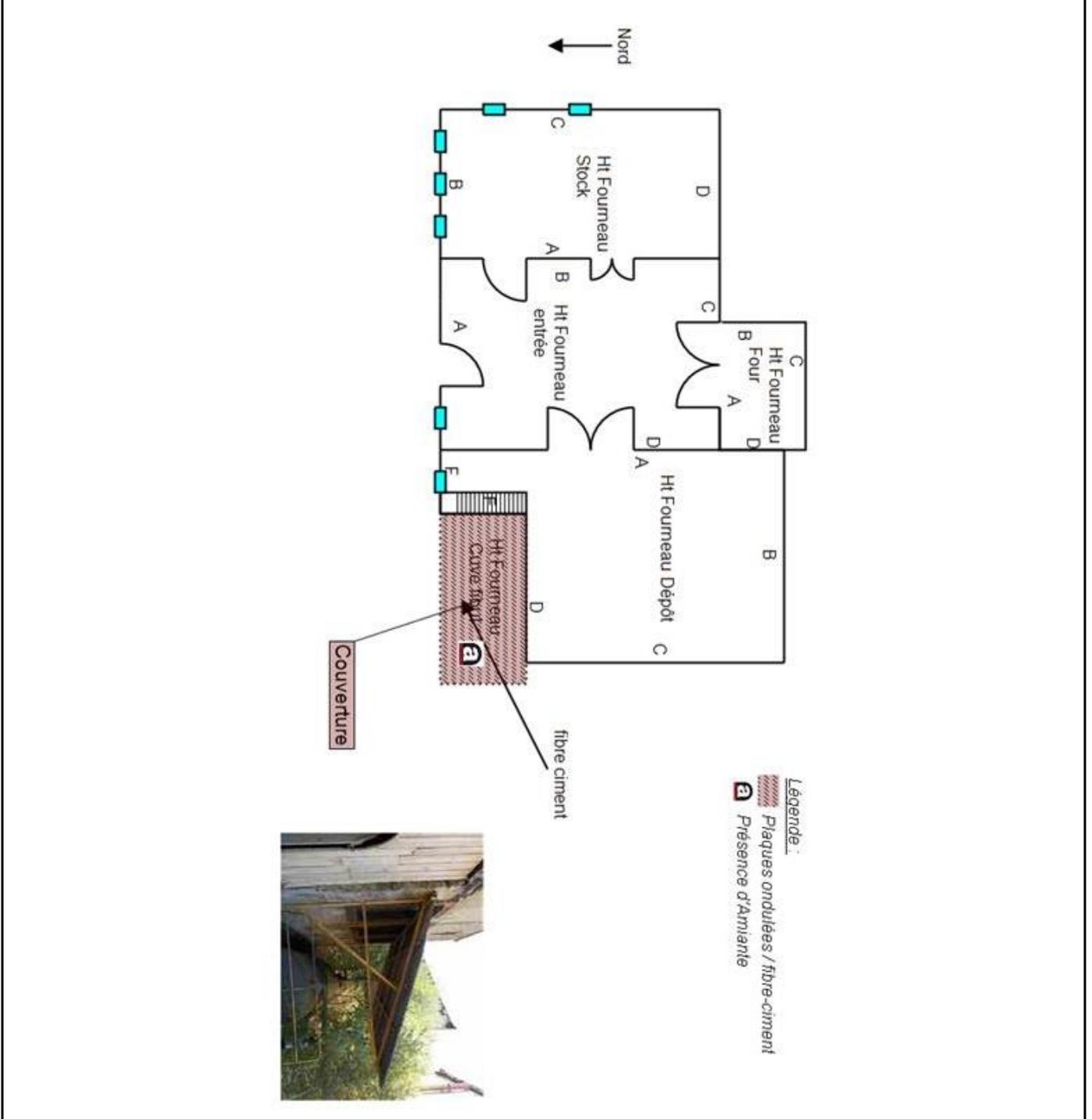
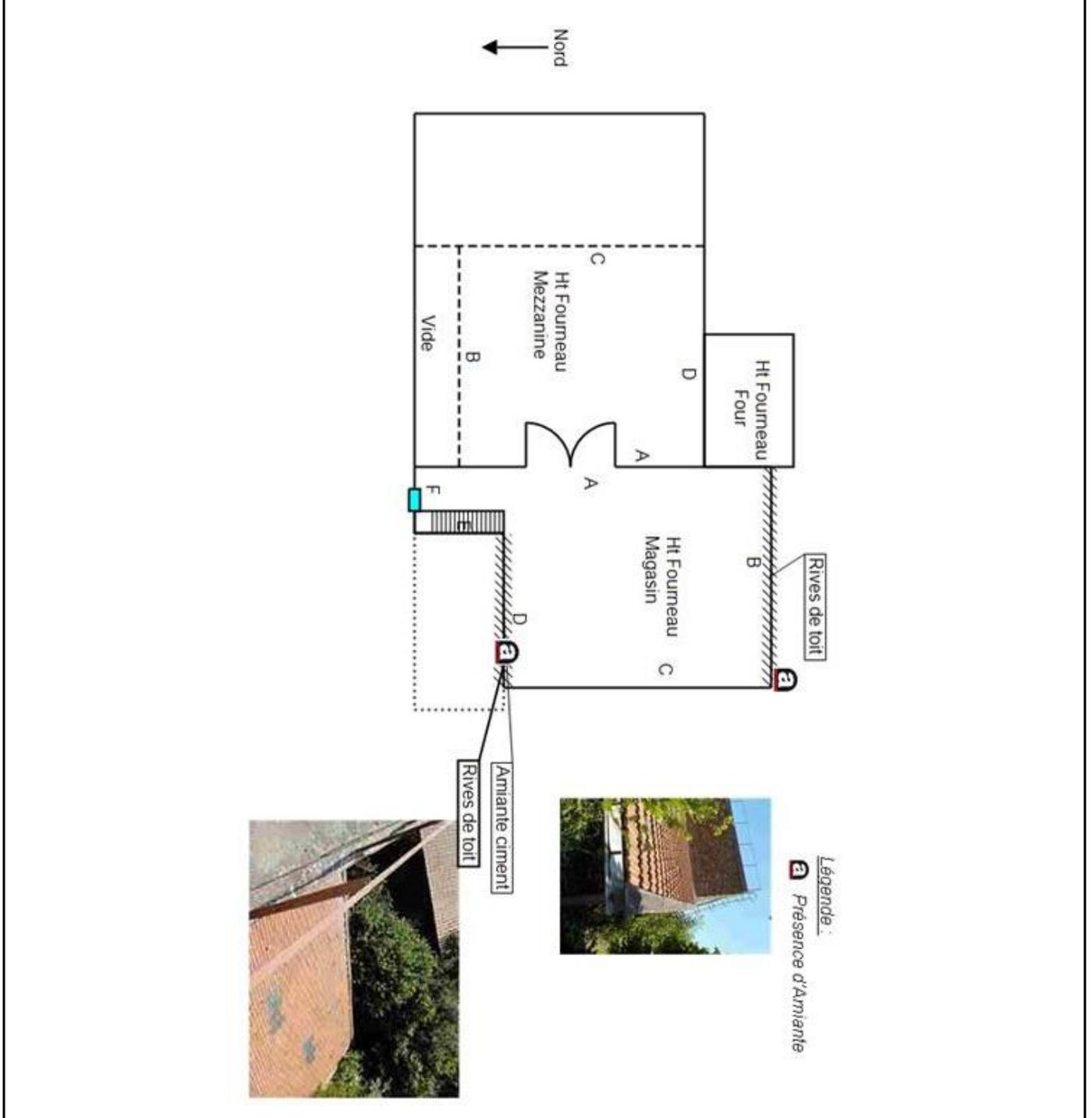


PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	
N° dossier :	CHARRIERE- 16.07.19- 357			La Rivière	
N° planche :	12/12	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :				Bâtiment – Niveau :	Haut Fourneau Etage



ANNEXE 3 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B

**En cas de présence avérée d'amiante dans un matériaux de liste B,
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Conclusions possibles	
EP	Evaluation périodique
AC1	Action corrective de 1 ^{er} niveau
AC2	Action corrective de 2 nd niveau

« Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

- a)** contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b)** rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

« Action corrective de premier niveau »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.

Cette action corrective de premier niveau consiste à :

- a)** rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b)** procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c)** veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d)** contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

« Action corrective de second niveau »

Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

Cette action corrective de second niveau consiste à :

- a)** prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b)** procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c)** mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d)** contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 1

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	CHARRIERE- 16.07.19- 357 A
Date de l'évaluation	16/07/2019
Bâtiment	Manoir La Rivière 87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE
Etage	1er
Pièce ou zone homogène	Habitation WC Nord
Elément	Mur
Matériau / Produit	Amiante ciment - Peinture
Repérage	A, B, C, D
Destination déclarée du local	Habitation WC Nord
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 2

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	CHARRIERE- 16.07.19- 357 A
Date de l'évaluation	16/07/2019
Bâtiment	Manoir La Rivière 87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE
Etage	1er
Pièce ou zone homogène	Habitation WC Nord
Elément	Plafond
Matériau / Produit	Amiante ciment - Peinture
Repérage	Plafond
Destination déclarée du local	Habitation WC Nord
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 3

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	CHARRIERE- 16.07.19- 357 A
Date de l'évaluation	16/07/2019
Bâtiment	Manoir La Rivière 87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier n°2
Elément	Plafond
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	Plafond
Destination déclarée du local	Atelier n°2
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>		EP
		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>		AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>		EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
		Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>
		Généralisée <input type="checkbox"/>	AC2	

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 4

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	CHARRIERE- 16.07.19- 357 A
Date de l'évaluation	16/07/2019
Bâtiment	Manoir La Rivière 87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Ht Fourneau Cuve fioul
Élément	Couverture
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	Plafond
Destination déclarée du local	Ht Fourneau Cuve fioul
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 5

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	CHARRIERE- 16.07.19- 357 A
Date de l'évaluation	16/07/2019
Bâtiment	Manoir La Rivière 87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE
Etage	1er
Pièce ou zone homogène	Ht Fourneau Magasin
Elément	Rives de toit n°1
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	Plafond
Destination déclarée du local	Ht Fourneau Magasin
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>		EP
		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>		AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>		EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
		Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>
		Généralisée <input type="checkbox"/>	AC2	

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 6

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	CHARRIERE- 16.07.19- 357 A
Date de l'évaluation	16/07/2019
Bâtiment	Manoir La Rivière 87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE
Etage	1er
Pièce ou zone homogène	Ht Fourneau Magasin
Elément	Rives de toit n°2
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	Plafond
Destination déclarée du local	Ht Fourneau Magasin
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrément important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat N° C2712

Monsieur Denis DELHOMMAIS

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 30/03/2017 au 29/03/2022	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 30/03/2017 au 29/03/2022	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 11/05/2017 au 10/05/2022	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 11/05/2017 au 10/05/2022	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 11/05/2017 au 10/05/2022	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Amiante sans mention	Certificat valable Du 30/03/2017 au 29/03/2022	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le lundi 18 décembre 2017

**Marjorie ALBERT
Directrice Administrative**

LCC 17, rue Borrel - 81100 CASTRES
F09 Certification de compétence version K.140415
Tel. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com
sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018